



Préparation de la rentrée 2014 et Education au Développement durable

publié le 03/06/2014

Circulaire n° 2014-068 du 20-5-2014 parue au BO n°21 du 22 mai 2014

Descriptif :

Les orientations ministérielles suite à l'introduction de l'EDD dans le code de l'éducation

Dans le cadre de la refondation de l'École de la République, le quatrième axe pour 2014-2015, intègre pleinement l'Éducation au Développement durable.

IV - Promouvoir une école à la fois exigeante et bienveillante

1. Défendre et promouvoir les valeurs de la République et prévenir toutes les formes de discriminations

La loi de refondation de l'École de la République introduit les problématiques de l'environnement et du développement durable dans le code de l'éducation. Dans cette perspective, l'École se mobilise à travers des projets pédagogiques, tout au long de l'année scolaire 2014-2015, pour l'accueil par la France de la conférence des Nations unies sur le changement climatique en décembre 2015 (voir fiche annexe « L'éducation au développement durable »).

Annexe 18

L'éducation au développement durable

1 - La loi sur la refondation de l'École de la République a permis des avancées majeures pour la généralisation de l'éducation à l'environnement et au développement durable :

▶ L'introduction de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans le **code de l'éducation** : **l'article L. 312-19** précise que « l'éducation à l'environnement et au développement durable débute dès l'école primaire. Elle a pour objectif d'éveiller les enfants aux enjeux environnementaux. Elle comporte une sensibilisation à la nature et à la compréhension et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles ».

▶ La création des **projets éducatifs territoriaux** (PEdT) : elle va permettre de développer l'approche locale du travail des écoles et des EPLE avec les acteurs territoriaux des projets territoriaux.

Au niveau de la formation initiale, dans les **écoles supérieures du professorat et de l'éducation** (Espe), ce sont les problématiques transversales du développement durable qui illustrent les formations des enseignants à la construction de projets d'école et d'établissement menés en partenariats.

Ces évolutions soutiennent fortement la politique ministérielle de généralisation de l'éducation au développement durable, de façon à ce que tous les élèves puissent, tout au long de leur scolarité, être formés à ces questions. Cette généralisation est mise en œuvre par :

▶ l'intégration des problématiques, des thèmes et des enjeux du développement durable dans les programmes d'enseignement de l'école primaire, du collège et du lycée, dans les voies générale, technologique et professionnelle ;

▶ la formation des enseignants et des personnels d'encadrement : le **Forum annuel de l'éducation au développement durable** permet une formation des formateurs, formateurs de formateurs, enseignants et personnels d'inspection, avec des représentants des partenaires de l'éducation nationale, issus des différentes sphères d'acteurs que sont les services de l'État, les collectivités territoriales, les associations, les établissements publics, les centres de recherche, les acteurs économiques ;

- au plan réglementaire, l'actuelle troisième phase de généralisation de l'éducation au développement

durable est complétée par la publication du label des écoles et des établissements en démarche globale de développement durable (« E3D »). Cet outil permet de valoriser les travaux qui, en intégrant le développement durable au projet d'école ou d'établissement, conjuguent les enseignements, la vie scolaire, la maintenance et la gestion de la structure et son ouverture sur le territoire et ses acteurs ;

▶ la **production de ressources pédagogiques** pour l'éducation au développement durable est menée au niveau national, académique et local, notamment par Canopé, mais aussi par de nombreux partenaires de l'École. Il est à noter que l'intégration des enjeux du développement durable est aussi particulièrement importante dans les voies technologique et professionnelle, par la rénovation des référentiels de certifications.

La dimension partenariale est essentielle à l'éducation au développement durable, au niveau national, académique et local. Les partenariats, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations, les établissements publics, les centres de recherche et les acteurs économiques permettent de soutenir la formation des enseignants et des personnels d'encadrement, les projets des académies, des écoles et des établissements, la production de ressources pédagogiques.

Les académies peuvent développer des projets, à différentes échelles, ou participer à des projets territoriaux lancés par les collectivités territoriales.

L'École s'implique aussi dans les dynamiques territoriales et nationales de l'éducation à l'environnement et au développement durable, dont les travaux de l'espace national de concertation pour l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Enfin, le ministère de l'éducation nationale, comme l'ensemble des ministères, est engagé dans la politique d'administration exemplaire.

2 - La mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale pour la transition écologique

La table ronde « éducation à l'environnement et au développement durable » de la Conférence environnementale 2013 a été co-présidée par les ministres en charge de l'éducation nationale, de la réussite éducative, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle a alimenté la feuille de route gouvernementale et la lettre de cadrage ministérielle 2014 pour la transition écologique, qui engage le ministère de l'éducation nationale à renforcer les actions et projets des écoles et des établissements scolaires pour l'environnement et le développement durable, tout en intégrant ces problématiques aux programmes scolaires et à la formation des personnels enseignants.

En application de l'ensemble des orientations ci-dessus, **à compter de la rentrée 2014, l'École sera particulièrement mobilisée pour préparer la communauté éducative à l'accueil par la France de la conférence des Nations unies sur le changement climatique en 2015. La préparation de l'accueil de cette conférence va s'accompagner d'une action interministérielle forte où le ministère de l'éducation nationale sera très engagé et dans laquelle les écoles et les établissements scolaires pourront pleinement s'impliquer.**

Consulter l'intégralité de la [circulaire n°2014068](#).